

Appel à candidature

L'Assemblée générale du 4 juin 2017 à Bordeaux aura à pourvoir, par vote, 12 sièges vacants (dont un pour les associations AMOPA de l'étranger) au Conseil d'administration de l'AMOPA.

Les candidatures seront à adresser, par lettre recommandée avec accusé de réception, au Président national de l'AMOPA pour le 5 mai 2017, délai de rigueur.

Chaque candidat recevra ensuite une fiche de présentation de sa candidature qu'il aura à renseigner et à retourner au Président national de l'AMOPA au plus tard le 15 mai 2017.